



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 92254

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le constat alarmant dans les facultés concernant une présence de plus en plus importante de fautes d'orthographe dans les écrits des étudiants. Ce constat traduit un dysfonctionnement durant tout le long de la scolarité. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les actions qu'il entend mettre en oeuvre afin d'enrayer ce phénomène pour les années à venir.

Texte de la réponse

Les programmes parus au Bulletin officiel du 19 juin 2008 précisent pour l'apprentissage de l'orthographe à l'école : « Au cours préparatoire et au cours élémentaire première année, l'attention à l'orthographe est développée chez les élèves et les moyens de la contrôler sont progressivement mis en place. Au cycle 3, une attention permanente est portée à l'orthographe. La pratique régulière de la copie, de la dictée sous toutes ses formes et de la rédaction ainsi que des exercices diversifiés assurent la fixation des connaissances acquises ». de plus ces programmes fournissent aux enseignants des repères précis quant aux objectifs à poursuivre dans les différents domaines de compétences qui relèvent de la maîtrise de la langue, et notamment l'orthographe. Ces repères sont déclinés par niveau de classe sous forme de progression. Afin d'évaluer les résultats scolaires des élèves, des protocoles nationaux d'évaluation conçus par rapport aux paliers du socle commun, en CE 1 et en CM 2 permettent de déterminer les acquis de chaque élève. Au collège, pour que la compétence 1 du palier 3 du socle commun de connaissances et de compétences soit validée, l'élève doit être capable d'écrire un texte, spontanément ou sous la dictée, en respectant l'orthographe et la grammaire. Cette capacité s'appuie sur les programmes de français, qui, pour chaque niveau de classe, prévoit des objectifs en orthographe. Ainsi le programme publié en août 2008 prévoit que : « l'acquisition de la compétence orthographique est indissociable des savoirs acquis dans les séances consacrées à la grammaire et au lexique. Elle rend nécessaire un apprentissage raisonné et régulier, étroitement articulé avec ces séances : le professeur veille à la mémorisation des règles essentielles et à leur réinvestissement dans des activités d'écriture variées ». Cette capacité à écrire avec l'orthographe appropriée contribue à la maîtrise d'autres capacités comme présenter la démarche suivie lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes en mathématiques (compétence 3), ou encore, saisir et mettre en page un texte (compétence 4, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication). Par ailleurs, une grande importance est accordée à l'orthographe à l'épreuve écrite de français du diplôme national du brevet, dans les questions sur un texte, questions parmi lesquelles peuvent figurer des connaissances grammaticales, dans les deux exercices d'orthographe qui se répartissent selon les sujets pour la dictée et pour l'exercice de réécriture, et dans la rédaction. En outre, les correcteurs des épreuves de mathématiques et d'histoire-géographie sont également tenus de prendre en compte la qualité de l'expression dans la notation. Des actions événementielles mettent en avant l'orthographe. Cette année se déroule la troisième édition du « Tournoi d'orthographe » à laquelle participent 18 académies. Ce concours d'épellation, filmé pour la chaîne de télévision France 3, montre que les élèves peuvent s'investir dans l'apprentissage de l'orthographe, tout en se divertissant. Chaque élève concourant est invité à épeler des mots de difficulté croissante devant un jury. Le 19

mai 2011, les lauréats du concours littéraire national « Dis-moi dix mots » ont été reçus à l'Académie française par le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Chaque année, une thématique et dix mots sont choisis et ont vocation à susciter l'imagination de tous ceux qui s'en emparent pour s'exprimer librement à travers différents supports de création. Les nouveaux programmes élaborés dans le cadre de la réforme du lycée mettent l'accent sur la maîtrise de la langue française. L'étude de la langue française occupe une part non négligeable dans les programmes de français des différentes voies, séries et classes. Le préambule des nouveaux programmes de français du lycée des voies générale et technologique mentionne ainsi dans ses finalités « l'étude continuée de la langue, comme instrument privilégié de la pensée, moyen d'exprimer ses sentiments et ses idées, lieu d'exercice de sa créativité et de son imagination ». L'étude de la langue se poursuit « dans le prolongement de ce qui a été vu au collège et dans la continuité du socle commun : il s'agit de consolider et de structurer les connaissances et les compétences acquises, et de les mettre au service de l'expression écrite et orale ainsi que de l'analyse des textes ». Les programmes de français du lycée professionnel ménagent une place comparable à l'étude et à la maîtrise de la langue française ; celui des classes préparatoires au baccalauréat professionnel précise que « le travail sur la langue constitue un objectif majeur du cours de français : la maîtrise progressive des codes oraux et écrits est constamment recherchée, pour approfondir le lexique usuel et thématique, pour consolider les connaissances des règles de construction de la phrase et pour améliorer la production de textes organisés et cohérents ». Par ailleurs, tout au long du parcours des élèves au lycée, des heures d'accompagnement personnalisé sont mises en place ; depuis la rentrée 2009 en seconde professionnelle et, depuis la rentrée 2010, en classe de seconde générale et technologique. Ces moments pédagogiques, distincts du cours traditionnel, doivent permettre de pallier d'éventuelles lacunes dans une démarche adaptée aux difficultés de chacun, d'approfondir des activités langagières ou bien encore donner l'occasion d'une autre approche de la langue. Ces mesures devraient se traduire par une meilleure qualité d'expression des élèves dans l'ensemble des disciplines au baccalauréat, et, ultérieurement, dans les écrits des étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92254

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11882

Réponse publiée le : 22 novembre 2011, page 12307